

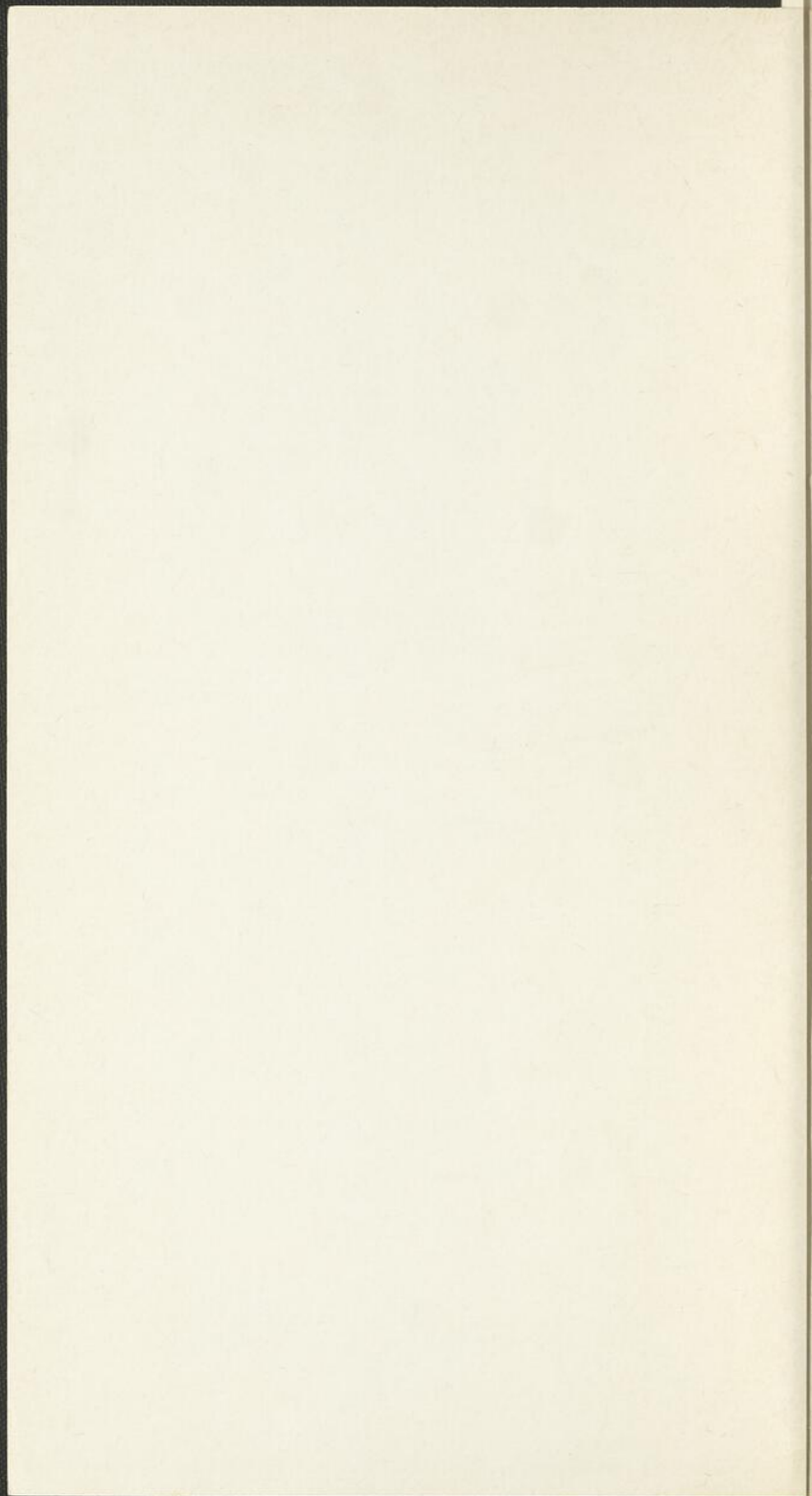


Québec plus que jamais

Objectifs '70

un programme audacieux,
dynamique et réaliste

UNION NATIONALE





Je suis fier d'affirmer aujourd'hui que le gouvernement de l'Union Nationale a réalisé la majeure partie de son programme de 1966. Le réalisme et le dynamisme constituaient les deux caractéristiques essentielles de ce programme, qui a permis au Québec de progresser et aux Québécois de s'épanouir librement.

La nature de ces réalisations doit s'enchaîner logiquement à des objectifs précis pour l'avenir; et c'est ainsi que nos objectifs '70 prolongent et développent notre action des quatre dernières années.

Par ces objectifs, l'Union Nationale s'engage à assurer la stabilité du Québec, la sécurité des Québécois et la promotion d'une économie véritablement québécoise.

L'Union Nationale s'engage également à administrer avec fermeté, une fermeté qui assure le respect des lieux et de la propriété tout en respectant la liberté des citoyens.

L'Union Nationale s'engage surtout à donner au Québec un gouvernement fort, libre et décidé, qui refuse d'accepter l'esclavage pour notre peuple ou de l'engager dans la voie d'un aventureux inconnu.

Nos objectifs '70 sont humains, concrets et réalistes; ils permettront au gouvernement de l'Union Nationale d'assurer la force du Québec et la liberté des Québécois.

Québec plus que jamais!

Jean-Jacques Bertrand

SECTEUR ÉCONOMIQUE



RESSOURCES NATURELLES

AGRICULTURE

RÉALISATIONS 66-70

Dans ce domaine l'Union Nationale compte de nombreuses réalisations. En particulier, notons le plan quinquennal de drainage, l'accentuation des travaux mécanisés, le programme d'orientation des cultures, l'amélioration des lois du crédit agricole, l'augmentation des prêts de \$15,000 à \$25,000, l'aide à l'établissement des jeunes cultivateurs, l'instauration de l'assurance-récolte, le paiement de compensation pour perte de bovins ou d'ovins, le régime de garantie de paiement aux producteurs de lait, le remboursement de 35% de la taxe scolaire et de 50% de la contribution au régime des rentes, la délimitation de douze régions agricoles dotées de services adaptés.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

EN MATIÈRE DE MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

L'Union Nationale s'engage à :

1. intensifier le recyclage et le ré-emploi de la main-d'oeuvre agricole déplacée par l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture,
2. mettre à la disposition des agriculteurs des instruments nécessaires leur permettant de devenir de véritables chefs d'entreprise,
3. inaugurer un système subventionné d'apprentissage pour les jeunes agriculteurs,

EN MATIÈRE DE MISE EN MARCHÉ AGRICOLE

L'Union Nationale s'engage à :

1. trouver de nouveaux débouchés pour les surplus de denrées accumulées,
2. intensifier les recherches dans les domaines de la production, de la transformation et de la mise en marché,
3. lancer une campagne visant à améliorer la qualité des produits mis en marché,
4. encourager l'établissement de marchés régionaux et locaux afin d'exploiter le potentiel du marché québécois,
5. mettre en place un système moderne de mise en marché afin d'assurer des prix équitables aux producteurs de porcs,
6. étendre à tous les produits mis en marché par les agriculteurs les bénéfices du RÉGIME DE GARANTIE DE PAIEMENT en vigueur depuis 1967 dans le cas du lait.

EN MATIÈRE DE PRODUCTION

L'Union Nationale s'engage à :

1. élargir à toutes les catégories de récoltes la protection offerte par le régime d'assurance-récolte inauguré en 1967,
2. instaurer un régime régulier d'assurance-bétail,
3. favoriser la création de corporations d'exploitants agricoles, familiales ou autres, afin de faciliter le transfert de propriétés agricoles,
4. mettre en place, dès 1970, un service d'analyse des troupeaux laitiers à la grandeur du Québec,
5. offrir aux abonnés des groupes de gestion agricole un système électronique d'analyse de comptabilité et de gestion,
6. inaugurer un second plan quinquennal destiné à doubler l'étendue des travaux de drainage souterrain et de redressement des cours d'eau accomplis depuis '67.

TERRES ET FORÊTS

RÉALISATIONS 66-70

Pour une meilleure utilisation de cette importante ressource naturelle, l'Union Nationale a créé la Société de récupération et d'exploitation forestière (REXFOR), récupéré des centaines de milliers de milles carrés de concessions forestières, créé des forêts domaniales, fondé le Conseil supérieur de la recherche et du développement forestier, appliqué une politique intensive de reboisement, lancé l'expérience des fermes forestières pilotes, instauré une direction générale de la conservation, une société de cartographie et établi des plans régionaux d'aménagement. Enfin, elle a créé la Commission sur l'intégrité du territoire.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. refondre la loi du ministère des Terres et Forêts,
2. promouvoir l'industrie forestière,
3. appliquer aux boisés et aux domaines forestiers la politique de drainage en vigueur au ministère de l'Agriculture,
4. geler l'évaluation municipale et scolaire sur les lots reboisés,
5. créer un crédit forestier identique au crédit agricole.

RICHESSSES NATURELLES

RÉALISATIONS 66-70

L'exploitation des richesses naturelles étant la base de la prospérité du Québec, l'Union Nationale a permis la signature du contrat d'aménagement des Chutes Churchill, mettant ainsi 35 millions de Kw à la disposition de l'économie québécoise, créé l'Institut de recherches en électricité de Varennes, autorisé la construction de la centrale électrique nucléaire de Gentilly, fondé la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP), contribué à la fondation de cinq nouveaux centres miniers au Nouveau-Québec et orienté les activités de SOQUEM vers l'exploitation minière.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. mettre en place des structures pour appliquer la POLITIQUE DE L'ÉNERGIE élaborée par le gouvernement de l'Union Nationale,
2. maintenir le droit exclusif du Québec sur les fonds sous-marins,
3. présenter une loi D'EXPLOITATION DES RICHESSES NATURELLES en vertu de laquelle toute compagnie qui extrait nos matières premières doit procéder à leur transformation dans le Québec, en tenant compte des conditions particulières à chacune des régions,
4. construire le barrage de MANIC 3, pour un investissement de \$300,000,000.

LES EAUX

L'Union Nationale:

1. a créé la COMMISSION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES JURIDIQUES DE L'EAU.
2. a mis sur pied le COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX,
3. a institué le BUREAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN,
4. a élaboré un projet pilote qui vise à l'aménagement rationnel des eaux du bassin de la Yamaska,
5. a créé L'INSTITUT DE RECHERCHE DES SCIENCES DE L'EAU rattaché à l'Université du Québec,
6. a complété la réglementation régissant, par la Régie des eaux du Québec, l'utilisation de l'eau par les industries, les municipalités et les citoyens.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. présenter un CODE DE L'EAU,
2. créer un CONSEIL PERMANENT DE L'EAU,
3. lutter contre la pollution:
 - en analysant la situation de nos lacs et rivières afin de dégager les priorités et de prévoir les traitements requis,
 - en élaborant les plans d'aménagement des centres urbains du Québec en matière d'aqueducs et d'égouts,

- en assainissant, au niveau des bassins hydrographiques, les égouts municipaux conformément aux directives de la Régie des Eaux,
- en améliorant la qualité de l'eau potable,
- en inventoriant les rejets industriels par type d'industries afin que la Régie des Eaux émette les directives appropriées pour enrayer et traiter ce genre de pollution des eaux.

À CETTE FIN UNE SOMME DE \$600,000,000 SERA CONSACRÉE À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE ANS.

PÊCHERIES

RÉALISATIONS 66-70

Afin d'assurer une meilleure exploitation des produits de la mer, l'Union Nationale a suscité l'implantation d'équipes d'entretien et de réparation de navires dans les centres de pêche, versé aux pêcheurs des paiements de compensation, établi des primes à la production, entrepris une campagne de publicité pour inciter à la consommation, restructuré l'administration des pêches, procédé à la diversification des pêcheries, établi des compensations pour avaries aux bateaux de pêche.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. créer, en collaboration avec les intéressés, la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PÊCHERIES DU QUÉBEC pour activer l'exploitation de nombreuses espèces de fruits de mer, en assurant la cueillette, la transformation, le transport et la mise en marché des produits de mer,
2. terminer le réseau des équipes d'entretien et de réparation de navires,
3. favoriser le prolongement des activités de pêche en construisant des bateaux multipêche et en complétant les installations permettant l'opération de ce système à l'échelle commerciale dans un des centres de pêche de la Gaspésie,
4. réviser en profondeur les règlements sur les octrois et les prêts aux pêcheurs pour les adapter à la situation,
5. permettre à tous les pêcheurs reconnus et licenciés l'accès à des approvisionnements en boette et en glace afin d'abaisser leur coût de production.

TOURISME, CHASSE ET PÊCHE

RÉALISATIONS 66-70

Afin d'avoir une politique cohérente de la civilisation des loisirs, l'Union Nationale a multiplié les réalisations en ce domaine. Elle a institué le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, le Conseil du Tourisme, le Conseil de la Faune, la direction générale des Parcs, créé un secrétariat permanent du Conseil du Tourisme, lancé des campagnes d'hospitalité et d'embellissement, créé le Commissariat du tourisme, l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie, inauguré le service de prospection des congrès, développé un réseau de terrains de camping dans toutes les régions du Québec, créé des réserves de chasse et de pêche, aménagé des pistes d'auto-neige, adopté une politique d'accessibilité et de démocratisation du sport de la chasse et de la pêche et institué un régime d'assurance-vie et responsabilité pour les chasseurs et pêcheurs.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. classifier les terrains de camping,
2. étendre les services d'accueil aux touristes,
3. développer des circuits touristiques nouveaux,
4. implanter des services d'information touristique dans des bureaux du Québec à l'étranger,
5. effectuer des travaux d'accessibilité aux lacs publics,
6. créer le CRÉDIT TOURISTIQUE.

LES SERVICES



INDUSTRIE ET COMMERCE

RÉALISATIONS 66-70

Afin d'accélérer au maximum la création d'emplois nouveaux au Québec, l'Union Nationale a accordé des primes à l'implantation de nouvelles entreprises, fixé des zones désignées, fourni aux industriels une aide accrue sous forme de prêts, d'assistance technique, d'études de rentabilité, de participation au paiement des salaires, d'assistance à la mise en marché, de dégrèvements fiscaux. Elle a fait adopter une loi de l'aide au développement industriel régional, encouragé la fabrication de produits nouveaux, mis sur pied un programme d'assistance à l'industrie de pointe. Elle a créé l'Office du Crédit industriel qui a accordé 212 prêts pour un montant de \$23 millions et, par la modification de la loi de l'impôt sur les corporations, elle a stimulé le développement industriel. En outre, l'Union Nationale a lancé un programme de promotion des produits du Québec, promulgué la loi des heures d'ouverture des établissements commerciaux, établi un service de consultation à la disposition des entreprises de production, décrété une classification des produits, mis sur pied un conseil général de l'industrie chargé de promouvoir les intérêts du Québec, créé le Parc industriel du Centre du Québec (Bécancour) et fondé le Centre de recherche industrielle.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. créer la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S.D.I) destinée à favoriser le développement d'entre-

prises industrielles, la fusion et la création d'industries de pointe,

2. créer une SOCIÉTÉ D'INFORMATION ET D'AIDE À L'EXPORTATION,
3. réaliser un programme de promotion des produits du Québec à l'étranger,
4. fournir une aide accrue du Service de normalisation aux entreprises afin d'améliorer les normes de nos produits,
5. réviser les lois existantes, afin de stimuler la création d'emplois,
6. augmenter les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit industriel,
7. fournir une assistance technique accrue aux organismes de promotion industrielle au niveau municipal,
8. procéder à une analyse poussée de nos déficits manufacturiers en vue d'amener des expansions dans les industries susceptibles de les réduire.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

RÉALISATIONS 66-70

Pour résoudre les problèmes qui se posaient dans ce secteur, l'Union Nationale a créé le ministère des Institutions financières, établi un service polyvalent d'inspection des caisses d'épargne et de crédit et des compagnies coopératives d'assurance, stimulé l'action de la Commission des valeurs mobilières, instauré l'Assurance-dépôt et lancé une campagne d'éducation populaire d'initiation au marché financier.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. créer un Office de LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR,
2. rendre L'ASSURANCE-AUTOMOBILE OBLIGATOIRE,
3. créer une COMMISSION D'APPEL des décisions de la Commission des valeurs mobilières.

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Parmi les grandes réalisations de l'Union Nationale, mentionnons au chapitre de la voirie :

1. la mise en chantier du deuxième pont de Québec (Pont Frontenac),

2. la fin de la construction du tronçon de la voie rapide Montréal-Berthier de l'autoroute de la rive nord,
3. l'abolition du péage sur le pont de Trois-Rivières, du péage sur le traversier de Lévis et la réduction du péage à Chambly sur l'autoroute des Cantons de l'Est,
4. la mise en chantier d'un réseau d'artères à circulation rapide du Québec métropolitain, représentant un investissement de l'ordre de \$300 millions,
5. le prolongement de la Trans-Canadienne vers le bas Saint-Laurent,
6. l'engagement des travaux de la transquébécoise sur les rives nord et sud (pont de Trois-Rivières).

Au chapitre des travaux publics:

1. la construction du PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL,
2. la construction de LA CITÉ PARLEMENTAIRE À QUÉBEC,
3. la construction de centres administratifs régionaux sur l'ensemble du territoire québécois.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

RÉALISATIONS 66-70

Le gouvernement de l'Union Nationale a établi un système de mécanographie et d'informatique des plus modernes et des plus efficaces. Il a de plus créé Radio-Québec et le ministère des Communications.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à:

1. créer une SOCIÉTÉ NATIONALE DES TRANSPORTS couvrant les secteurs maritimes, terrestres et aériens de manière à assurer des moyens de communication rapides et modernes sur l'ensemble du territoire,
2. utiliser les techniques de communications au profit de tous les Québécois,
3. faire servir les techniques de communications au rapprochement de l'administration avec les citoyens,
4. augmenter la production de documents audio-visuels,
5. faire connaître le Québec à l'étranger à travers ses réalisations tant dans les domaines techniques que dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'industrie et du commerce,

6. voir à ce que les Québécois situés hors des centres bénéficient au même titre que les autres des bienfaits des nouvelles techniques de communications,
7. utiliser Radio-Québec, créé par l'Union Nationale, pour développer et diffuser la culture québécoise,
8. collaborer activement à l'utilisation des zones spatiales en vue de participer pleinement à la culture française.

LES RESSOURCES HUMAINES



TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE

RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale a complètement modifié la législation régissant le secteur du travail et de la main-d'oeuvre afin de l'adapter aux exigences de notre époque. Ainsi, elle a présenté une nouvelle loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction, la loi des établissements industriels et commerciaux, la loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre, les lois modifiant le Code du travail, les décrets des conventions collectives et la loi des accidents du travail ainsi que la loi concernant les régimes supplémentaires de rentes.

Elle a institué le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Parmi les mesures à prendre afin de poursuivre ces objectifs, l'Union Nationale s'engage à :

1. dresser l'inventaire qualitatif et quantitatif de la main-d'oeuvre,

2. poursuivre la revision de la législation afin de l'adapter aux conditions nouvelles du marché du travail dans les secteurs suivants:

- les services techniques,
- le salaire minimum,
- les conventions collectives,
- les bureaux de placement,
- les syndicats professionnels,
- la discrimination dans l'emploi en établissant la parité de salaire pour les hommes et les femmes,
- les préavis de licenciement collectif,
- les accidents de travail en étendant la loi aux travailleurs isolés.

IMMIGRATION

RÉALISATIONS 66-70

Consciente de l'importance de l'immigration pour le Québec, l'Union Nationale a créé le ministère de l'Immigration.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage à recruter des immigrants dont la qualité répond aux exigences d'un développement planifié du marché du travail.

Pour ce faire, elle:

1. installera dans tous les bureaux du Québec à l'étranger des représentants du ministère de l'Immigration qui recruteront des immigrants susceptibles de répondre à nos besoins,
2. installera dans les bureaux fédéraux des représentants du Québec qui veilleront à nos intérêts,
3. multipliera les classes d'accueil pour les enfants d'immigrants afin de leur apprendre la langue française,
4. établira à Montréal une maison d'accueil qui offrira tous les services nécessaires à leur adaptation,
5. facilitera, par législation, l'accès des immigrants à la pratique des professions: médecine, art dentaire, architecture, etc. . .

SECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



FAMILLE ET BIEN-ÊTRE

RÉALISATIONS 66-70

Dès 1966, l'Union Nationale a regroupé sous une seule autorité les ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être afin de mieux aider les familles québécoises. C'est ainsi que l'Union Nationale a versé des allocations d'aide sociale, familiales et d'assistance médicale; contribué sa large part à l'assurance-hospitalisation; fait voter la loi d'aide sociale et établi des bureaux régionaux et locaux; vu à la protection des personnes âgées et des enfants en fondant 202 nouveaux centres d'accueil pour les vieillards et 37 centres pour l'enfance inadaptée; rénové, transformé, agrandi ou construit 72 hôpitaux et soumis 62 nouveaux projets d'hôpitaux. Le tout pour un montant total de \$2,059,000,000 depuis quatre ans.

OBJECTIFS POUR LES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à:

1. élargir le PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION DES ASSISTÉS SOCIAUX ET DES CHÔMEURS dans les circuits de la production et de la consommation,
2. coordonner les prestations des divers régimes de sécurité sociale avec les prestations d'aide sociale,
3. établir une POLITIQUE DE SALAIRE MINIMUM ANNUEL ASSURÉ, par l'intégration de l'ensemble des lois de sécurité sociale existantes,
4. intégrer le programme des accidents du travail et des maladies professionnelles au régime d'assurance sociale,

5. appliquer un RÉGIME DE RETRAITE ANTICIPÉE pour les travailleurs d'un âge critique qui ne peuvent se trouver du travail et qui sont dépourvus de revenus,
6. établir une allocation dite de "LA MÈRE AU FOYER" pour les femmes qui ont des responsabilités de chef de famille,
7. indexer les prestations de sécurité et d'aide sociale en fonction de l'augmentation du coût de la vie,
8. améliorer radicalement les conditions des familles du Québec qui font face à un fardeau croissant de charges familiales.

Pour ce faire, l'Union Nationale:

- assurera la protection de la famille comme unité de consommation en réglementant le CRÉDIT À LA CONSOMMATION,
- intensifiera le dépistage d'emplois au Québec par une action concertée des ministères de l'Éducation, du Travail, de la Famille et du Bien-être et de la Fonction publique,
- créera un INSTITUT NATIONAL DE DÉMOGRAPHIE,
- présentera une législation réglementant les institutions de bien-être visant à améliorer les services,
- orientera les services sociaux et communautaires en fonction des besoins futurs de notre société par une action et une animation communautaire.

AFIN DE METTRE EN APPLICATION CES MESURES, IL EST INDISPENSABLE DE RAPATRIER NOS JURIDICTIONS EN CES DOMAINES.

SANTÉ



RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale a créé la Régie de l'assurance-maladie pour couvrir au départ les soins des médecins et des optométristes ainsi que les médicaments aux assistés sociaux; construit ou agrandi des hôpitaux généraux, des centres pour malades chroniques, des centres locaux de santé (clinique-maternité); établi des centres de l'enfance et une commission d'enquête sur la santé et le bien-être social; créé des hôpitaux universitaires à Québec et à Sherbrooke et une faculté de médecine à Sherbrooke; étendu les services externes de radiologie et de laboratoire; créé l'OFFICE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME ET DES AUTRES TOXICOMANIES (OPTAT); décentralisé les soins de santé et développé les services de santé mentale.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. élargir le régime d'ASSURANCE-MALADIE (ASSURANCE SANTÉ) pour l'étendre aux médicaments, aux prothèses et aux soins dentaires,
2. décentraliser et déconcentrer les soins de santé disponibles dans un cadre de planification gouvernementale et de régionalisation,
3. développer les services de santé mentale dans le cadre d'un programme général de développement de services familiaux, psycho-sociaux et communautaires,
4. intégrer les services psycho-sociaux.
5. lutter contre la pollution de l'air,
6. favoriser l'établissement de médecins et d'effectifs médicaux et para-médicaux dans les régions plus éloignées,
7. accentuer les programmes de dépistage et de prévention de la maladie.

SECTEUR ÉDUCATIF ET CULTUREL



ÉDUCATION

RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale a procédé à un effort de consolidation tout en adoptant plusieurs mesures importantes. Par exemple: création des COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL (CEGEP), du Conseil des universités, du système des prêts et bourses aux étudiants, de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, du Service de l'enfance inadaptée; généralisation de la réforme scolaire aux niveaux élémentaire et secondaire; lois régissant les subventions aux institutions et aux universités; intensification de l'éducation permanente; formation et orientation des immigrants; instauration du régime des bourses pour les étudiants à l'élémentaire et au secondaire s'ils doivent loger hors de leur foyer; création de l'ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU QUÉBEC, de bureaux régionaux et d'un INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

ÉDUCATION ET STRUCTURE

L'Union Nationale s'engage à:

1. accentuer la participation de tous les agents de l'éducation aux différents niveaux du système par la création:

- de comités de parents dans les établissements d'enseignement,
 - de conseils d'étudiants dans les collèges et les universités,
 - de conseils d'enseignants ayant droit de regard sur l'administration pédagogique dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux;
2. regrouper en secteurs d'aménagement les communautés scolaires urbaines ou rurales, en assurant une représentation aux unités locales,
 3. régionaliser les options dans les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP),
 4. poursuivre la décentralisation universitaire et l'épanouissement de l'Université du Québec actuelle et dans d'autres régions, dont Hull, en particulier dans le domaine de la formation des maîtres.

ÉDUCATION ET EMPLOI

L'Union Nationale s'engage à :

1. promouvoir l'éducation de l'enfance inadaptée et celle d'enfants des milieux urbains défavorisés,
2. organiser un programme d'orientation et d'option permettant à nos diplômés d'accéder à un emploi immédiat conforme à leurs aptitudes et à leur formation,
3. organiser en coopération avec l'industrie, le commerce, le service public et les centrales syndicales des stages pratiques d'apprentissage pour les finissants de nos écoles secondaires et de nos collèges,
4. accentuer les programmes d'éducation permanente nécessaires à la formation et au recyclage des adultes en collaboration avec les instances patronales et les mouvements ouvriers.

ÉDUCATION ET RESSOURCES HUMAINES

L'Union Nationale s'engage à :

1. donner un nouvel élan à la formation et au perfectionnement des maîtres dans les domaines particuliers de :
 - l'enseignement du français parlé tant comme langue prioritaire que comme langue seconde,

- l'enseignement des sciences économiques,
 - l'enseignement professionnel et les méthodes d'enseignement;
2. établir graduellement la gratuité scolaire au niveau universitaire suivant les besoins prioritaires du Québec.

ÉDUCATION ET ÉQUIPEMENT

L'Union Nationale s'engage à :

1. rationaliser l'utilisation de tous les équipements existants et promouvoir l'organisation et le développement de l'éducation physique, du sport scolaire et des loisirs dans toutes nos institutions d'enseignement,
2. compléter le plan de construction des nouvelles écoles secondaires polyvalentes au cours des prochaines trois années et limiter leur capacité à 1,500 élèves et exceptionnellement à 1,800 élèves,
3. établir un plan quinquennal pour la construction des bâtiments requis pour la pleine expansion de nos collèges d'enseignement général et professionnel et de l'université du Québec.

CULTURE



La politique de l'Union Nationale vise à permettre aux Québécois de participer pleinement à leur patrimoine culturel.

RÉALISATIONS 66-70

Depuis 1966, l'Union Nationale a créé une Troupe nationale de Théâtre, une Direction générale du cinéma, des bureaux d'aménagement culturel, la Bibliothèque nationale du Québec, l'Institut national de la civilisation, autorisé l'aménagement de ciné-parcs, construit le GRAND THÉÂTRE DU QUÉBEC. L'Union Nationale a aussi transformé le bateau l'ESCALE en moyen de diffusion de la culture, accordé des pouvoirs accrus à l'Office de la langue française et créé des bureaux de diffusion du français.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. réaliser un programme de promotion de la langue française auprès des entreprises et des organismes,
2. créer un centre de recherches en linguistique,
3. promulguer une loi-cadre pour la protection des ressources historiques et artistiques,
4. créer des relais touristiques à caractère historique,
5. assurer, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, la reconnaissance par l'État des diplômes décernés par les conservatoires de musique et d'art dramatique,
6. développer les conservatoires, en complétant le réseau pour desservir toutes les régions,
7. créer une ÉCOLE D'OPÉRA,
8. établir des groupes de production théâtrale à l'échelle régionale,
9. proposer une politique et des programmes gouvernementaux de développement de l'industrie du livre et du cinéma québécois,
10. établir une politique pour encourager l'industrie du cinéma.



HAUT-COMMISSARIAT À LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

RÉALISATIONS 66-70

Depuis 1966, l'Union Nationale a instauré une politique d'immobilisation d'équipements récréatifs; encouragé la création de la Confédération de Sports du Québec, de celle des Loisirs du Québec, de la Confédération québécoise des Entreprises de Loisirs; formé des conseils régionaux de loisirs et de sports; mis sur pied un réseau d'auberges de jeunesse et aidé financièrement les camps et colonies de vacances.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

- 1.** créer un MINISTÈRE DES LOISIRS ET SPORTS (récréation),
- 2.** créer un ORGANISME DE LA JEUNESSE qui réalisera et coordonnera toutes les initiatives gouvernementales dans les domaines de la jeunesse,
- 3.** mettre sur pied l'INSTITUT DES SPORTS DU QUÉBEC,
- 4.** créer des CENTRES DE PLEIN AIR pour fin d'initiation et d'entraînement,
- 5.** lancer un programme d'installations sportives dans toutes les régions du Québec: arénas, pistes d'athlétisme, piscines olympiques,
- 6.** lancer un programme visant à la promotion de notre élite sportive par des bourses d'études et de perfectionnement, des stages à l'étranger, la participation aux compétitions internationales.

SECTEURS GOUVERNEMENTAL ET ADMINISTRATIF



INSTITUTIONS POLITIQUES

L'EXÉCUTIF ET LE LÉGISLATIF

Au cours des dernières années de son mandat, l'Union Nationale a mené à bonne fin plusieurs mesures.

RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale, désireuse de moderniser les institutions politiques, a d'abord aboli le Conseil législatif, transformé l'Assemblée législative en Assemblée nationale et rajeuni les procédures parlementaires. L'Union Nationale a aussi créé le Secrétariat général du Conseil exécutif et mis de l'avant la loi du référendum, consacrant ainsi la souveraineté du peuple québécois.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union Nationale s'engage à :

1. soumettre un projet de réforme en profondeur des institutions politiques aboutissant à l'instauration d'UN RÉGIME PRÉSIDENTIEL correspondant à la personnalité et aux aspirations du peuple québécois,
2. valoriser le rôle du député par le fonctionnement amélioré des commissions parlementaires,
3. coordonner les activités des différents ministères par un regroupement fonctionnel,
4. appliquer les changements nécessaires à l'amélioration des rouages administratifs,
5. instaurer des élections législatives à date fixe,
6. préserver l'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

LE JUDICIAIRE

La justice a été, depuis 1966, au premier plan des préoccupations de l'Union Nationale.

RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale a créé la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec; voté une série de lois concernant le mariage civil, la propriété des immeubles; la loi modifiant celle des tribunaux judiciaires et la loi favorisant la conciliation entre locataires et propriétaires.

En matière pénale, mentionnons la loi de la police, la réorganisation du système policier et l'amélioration des conditions de travail des policiers; la loi des coroners, celle des enquêtes judiciaires et le développement de l'assistance judiciaire en collaboration avec le Barreau du Québec; la loi de la probation et des établissements de détention. Enfin, l'Union Nationale a nommé un Protecteur du Citoyen (OMBUDSMAN).

OBJECTIFS DES ANNÉES 66-70

EN MATIÈRES DE DROIT CIVIL

L'Union Nationale s'engage à:

1. terminer la refonte de notre code civil,
2. accélérer et améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire,
3. créer une ÉCOLE DE LA MAGISTRATURE,
4. créer UN SERVICE COMPLET D'ASSISTANCE JUDICIAIRE couvrant l'ensemble du territoire québécois,
5. adopter une CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DES QUÉBÉCOIS,
6. établir un système de TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS.

EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL

L'Union Nationale s'engage à:

1. moderniser les SERVICES DE PROBATION,
2. coordonner davantage l'action des services de police,
3. supprimer les CAUTIONNEMENTS IMMOBILIERS et accepter les engagements personnels pour tous les individus qui demandent leur libération avant de subir leur procès,
4. instaurer un système rigoureux de détection des faillites frauduleuses de façon à protéger les droits légitimes des créanciers et des débiteurs.

GESTION CENTRALE



LES FINANCES

RÉALISATIONS 66-70

L'Union Nationale a donné au ministère des Finances sa véritable dimension en établissant des méthodes qui permettent de déceler les coûts réels des programmes et d'en contrôler la croissance; a amélioré le Centre électronique des données.

L'Union Nationale a augmenté les budgets de tous les ministères à vocation économique; augmenté de \$10 millions les fonds de la Société Générale de Financement, créé un complexe sidérurgique intégré (SIDBEC) ainsi que la Société d'Exploitation des Loteries et Courses du Québec, "Loto-Québec", et restructuré la Régie des Alcools du Québec.

L'Union Nationale a également institué le régime des allocations familiales (\$200 millions), aboli l'impôt sur le revenu pour tous les célibataires gagnant moins de \$2,000 et les gens mariés gagnant moins de \$4,000 et remboursé aux travailleurs autonomes (cultivateurs-artisans) qui gagnent moins de \$2,000-\$4,000 les primes qu'ils doivent payer à la Régie des rentes du Québec.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

STRUCTURES

L'Union Nationale s'engage à élaborer un plan moderne de fonctionnement des organismes centraux au service du Conseil des ministres et de ses comités.

GESTION FINANCIÈRE

L'Union Nationale s'engage à :

1. poursuivre la réforme administrative assurant un meilleur contrôle du choix des projets gouvernementaux,
2. continuer l'implantation de méthodes permettant de déceler les coûts réels et de contrôler la croissance des coûts,
3. établir des méthodes de contrôle des dépenses dans le secteur para-gouvernemental (Commissions scolaires, hôpitaux, etc. . .).

FINANCEMENT

Afin d'assurer au meilleur coût possible le financement des dépenses publiques tout en respectant les besoins en capitaux du secteur privé, l'Union Nationale s'engage à :

1. développer la coordination entre les divers organismes publics québécois qui s'adressent au marché de capitaux,
3. intéresser les citoyens et les institutions d'épargne québécoises à participer davantage au financement du développement économique et social du Québec. Les mesures prises par l'État favoriseront l'épargnant afin que les revenus provenant d'institutions d'épargne respectant les critères d'investissement fixés par l'État ne soit pas assujettis à l'impôt.

POLITIQUE FISCALE

Afin que le Québec s'assure une plus grande partie des recettes fiscales par le mécanisme des transferts inconditionnels et que les charges fiscales des contribuables soient allégées tout en assurant une croissance stable des revenus, l'Union Nationale s'engage à :

1. récupérer de nouveaux points d'impôt (revenu, corporations et successions) du gouvernement fédéral,
2. réaménager les charges fiscales.

IMPÔT FONCIER

L'Union Nationale s'engage à :

1. redistribuer équitablement l'impôt entre les structures administratives qui y recourent,

2. admettre, pour fins d'impôt sur le revenu, la déduction des montants payés en taxes foncières;
3. libérer progressivement le champ de la TAXE FONCIÈRE occupé par les Commissions scolaires afin de le réserver davantage aux municipalités,
4. exempter de la taxe foncière, la terre en culture et les bâtiments de ferme,
5. établir un système d'évaluation normalisé dans tout le Québec.

IMPÔT SUR LE REVENU

L'Union Nationale s'engage à :

1. ABOLIR L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR TOUS LES CÉLIBATAIRES QUI GAGNENT MOINS DE \$2,500 PAR ANNÉE ET LES GENS MARIÉS QUI GAGNENT MOINS DE \$5,000.

IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

L'Union Nationale s'engage à :

1. ABOLIR COMPLÈTEMENT L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS AFIN DE PROTÉGER LE PATRIMOINE ACQUIS PAR LES QUÉBÉCOIS,

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La prochaine décennie est celle de la conquête de notre économie. Afin de provoquer une véritable "RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE" au Québec, l'Union Nationale s'engage à :

1. minimiser les effets sociaux causés par les périodes de conjoncture défavorables (récession),
2. assurer le développement des régions à faible croissance économique,
3. développer une connaissance maximale de nos besoins en main-d'oeuvre en assurant une sécurité complète par une formation permanente,
4. favoriser par des incitations fiscales le développement des entreprises dont les centres de décision sont québécois,
5. mettre en place les instruments de la conquête économique en créant la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU QUÉBEC qui aura pour fonctions:
 - d'administrer les entreprises industrielles ou commerciales rentables à court terme,

- d'inciter les Québécois à investir une partie de leurs épargnes, de façon à ce qu'ils prennent en main leurs entreprises. De plus, le gouvernement versera \$25 millions à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU QUÉBEC;

en créant également LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S.D.I.) qui aura pour objet:

- de favoriser le fonctionnement et le développement d'entreprises industrielles rentables à long terme,
- de provoquer l'implantation d'industries de pointe,
- de favoriser la fusion des petites entreprises.

Le gouvernement versera \$35 millions à la Société de développement industriel.

Avec la participation du public et des entreprises intéressées, il est prévu que le capital de ces sociétés totalisera \$150 millions.

FONCTION PUBLIQUE

La réforme de l'administration est l'un des secteurs où l'Union Nationale a réalisé de nombreuses innovations.

RÉALISATIONS 66-70

C'est l'Union Nationale qui, pour la première fois, a désigné un ministre responsable des négociations avec les 250,000 citoyens oeuvrant dans le secteur public et parapublic et assuré la cohérence des politiques pour l'ensemble de ce secteur, tout en mettant au point une politique salariale juste et équitable.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Au cours des prochaines années, l'Union Nationale s'engage à:

1. implanter des bureaux officiels de renseignements dans les diverses régions du territoire québécois de façon à informer complètement les contribuables des services gouvernementaux mis à leur disposition par l'État,
2. intensifier la production et la diffusion de documents destinés à faire connaître aux citoyens les services que le gouvernement met à leur disposition,

3. octroyer des primes pour reconnaître les initiatives des fonctionnaires de façon à stimuler la productivité des services publics,

4. mettre en application un système de gestion intégré du personnel dans la fonction publique ainsi que les autres techniques modernes de gestion, notamment en programmation et en analyse budgétaire,

5. améliorer la qualité du personnel gouvernemental par l'École d'administration publique du Québec qui sera ouverte aux fonctionnaires du secteur public et parapublic.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES



RELATIONS INTERNATIONALES

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

Dans le secteur des relations internationales, l'Union Nationale a intensifié les relations avec les pays de langue française par la création de l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse et par la multiplication des échanges techniques et culturels.

Dans le domaine économique, l'Union Nationale a affirmé la présence du Québec à l'étranger et suscité LA VENUE D'INVESTISSEMENTS IMPORTANTS en ouvrant des bureaux du Québec à Düsseldorf, Boston, Dallas, Los Angeles, Chicago et Lafayette.

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

L'Union Nationale a clairement et fermement exprimé ses exigences quant à la négociation d'UNE NOUVELLE CONSTITUTION et formulé des propositions concrètes et positives lors des conférences fédérales-provinciales. Malheureusement la révision globale de la constitution au Canada piétine à cause de l'attitude rigide, intolérante et arrogante du gouvernement fédéral.

L'Union Nationale s'engage, AU COURS DE SON PROCHAIN MANDAT, À S'ASSURER QUE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION SE RÉALISE. SEULE NOUS SERA ACCEPTABLE UNE CONSTITUTION QUI METTRA SUR PIED UN RÉGIME COHÉRENT, EFFICACE ET BIEN ARTICULÉ RESPECTANT LES DROITS FONDAMENTAUX DU QUÉBEC EN TANT QUE FOYER NATIONAL DES CANADIENS D'EXPRESSION FRANÇAISE.

Le Québec exige que la constitution lui accorde tous les pouvoirs nécessaires à son épanouissement normal et légitime afin de poursuivre son effort de renouvellement sur tous les plans de l'administration publique et d'être en mesure de mettre en place les institutions qui en feront un État moderne, plus dynamique et plus fort, capable de répondre aux aspirations profondes des Québécois et de résoudre les problèmes fondamentaux d'une société industrielle.

A cette fin, l'Union Nationale:

1. supprimera le double emploi que l'on trouve dans les secteurs de l'administration fédérale et provinciale,
2. reverra l'ensemble des programmes à coût partagé afin de rapatrier tous ceux qui sont de juridiction québécoise et récupérera les points d'impôt correspondant au coût de ces programmes,
3. obtiendra le remboursement des 200 millions de dollars perçus au Québec dans un domaine de juridiction provinciale (santé),
4. obtiendra le transfert intégral des programmes de sécurité sociale,
5. obtiendra les points des trois impôts directs nécessaires à la réalisation des priorités que le Québec se fixe dans les domaines économiques et sociaux.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉALISATIONS 66-70

Afin de moderniser l'administration du Québec, l'Union Nationale a créé de nouveaux ministères: ministère des Communications, de la Fonction publique, des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, des Affaires intergouvernementales; de nouveaux mécanismes de gestion: Office de planification et de développement du Québec, Secrétariat général du Conseil exécutif, complexe scientifique de Ste-Foy, bureaux régionaux d'administration; et enfin, de nouveaux mécanismes d'action comme l'Office du crédit industriel, la Régie de l'assurance-récolte, la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP), la Régie d'exploitation et de récupération forestières (REXFOR) et la Direction générale de la main-d'oeuvre.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Cette initiative de rationalisation et de coordination se poursuivra au cours du prochain mandat car l'Union Nationale s'engage à:

1. concentrer à l'Office de planification et de développement du Québec les services qui ont pour tâche de recueillir et d'analyser l'information statistique,
2. utiliser l'informatique pour traiter rapidement les informations recueillies et pour répondre avec célérité et précision aux besoins de ceux qui doivent être bien informés,

3. procéder à un recensement québécois répondant aux exigences d'un gouvernement moderne,
4. étendre l'utilisation de la méthode des budgets par programmes ou par objectifs (P.P.B.S.),
5. charger l'Office de planification et de développement du Québec d'instaurer un système permanent de prévisions économiques,
6. créer une COMMISSION DES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT,
7. créer un organisme des "approvisionnements" du gouvernement, chargé de préparer une politique des achats gouvernementaux et paragouvernementaux,
8. créer un fonds de développement régional afin de favoriser le développement des régions à faible croissance économique,
9. présenter UN PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC.

AFFAIRES MUNICIPALES

URBANISME

RÉALISATIONS '70

Depuis quatre ans, l'Union Nationale a commencé la restauration du vieux Québec, rénové et aménagé le Québec métropolitain afin d'en faire une vraie capitale nationale et accéléré la réalisation de la Cité parlementaire.

OBJECTIFS DES ANNÉES 66-70

Consciente de l'accélération du phénomène de l'urbanisation, l'Union Nationale s'engage à :

1. présenter une LOI CADRE DE L'URBANISME afin de :
 - normaliser les plans d'urbanisme,
 - déterminer les priorités géographiques et humaines,
 - coordonner et régir les activités des gouvernements locaux dans le domaine de l'urbanisme.

De plus l'Union Nationale s'engage à :

1. accentuer LA RÉNOVATION URBAINE EN FOURNISSANT UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE pour l'acquisition et la démo-

lition de propriétés, la restauration et l'installation de nouveaux services publics,

2. accorder DES INDEMNITÉS DE RELOGEMENT AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS UNIFAMILIALES dépossédés par la réalisation d'un programme de rénovation,

3. accorder des SUBVENTIONS SPÉCIALES aux propriétaires d'édifices résidentiels dans les secteurs de rénovation.

HABITATION

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

L'Union Nationale a créé la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, qui a pour objet de faciliter au plus grand nombre possible de Québécois l'accès à un habitat convenable et à un prix raisonnable.

L'Union Nationale s'engage à :

1. autoriser les municipalités à prendre option sur des terrains lors de la préparation d'un programme d'habitation à loyer modique,

2. permettre aux offices municipaux d'habitation la mise en application d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains pour leur municipalité,

3. accorder à ces offices le pouvoir d'expropriation et de faire des emprunts temporaires avec l'autorisation de la Société d'habitation du Québec,

4. accorder des allocations-logements aux locataires lors de la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains ou lors de la démolition d'un logement par un organisme public,

5. accorder des subventions pour fins d'administration aux organismes sans but lucratif qui administreront des habitations à loyer modique,

6. autoriser la Société d'habitation du Québec à consentir des prêts pour la réalisation de programmes d'habitation à loyer modique non seulement à des organismes sans but lucratif mais à toutes personnes se conformant aux règlements de la Société,

7. augmenter et préciser les pouvoirs d'assistance financière des municipalités pour la construction et l'exploitation des logements à loyer modique.

SURVOL

Voici, en survol, les points saillants du programme '70 de l'Union Nationale.

1. Soumettre un projet de réforme en profondeur des institutions politiques aboutissant à l'instauration d'un régime présidentiel correspondant à la personnalité et aux aspirations du peuple québécois.
2. Instauration d'élections à date fixe et établissement d'une liste électorale permanente.
3. Fixation d'un délai de quatre ans pour aboutir à la promulgation d'une nouvelle constitution canadienne (référendum).
4. Adoption d'une charte des droits fondamentaux des Québécois.
5. Le service d'Assistance judiciaire.
6. Création d'une école de la magistrature.
7. Un plan de développement du Québec.
8. La mise en valeur du Nouveau-Québec.
9. La lutte à la pollution.
10. L'assurance-automobile obligatoire.
11. La création d'un Office pour la protection du consommateur.
12. La déduction des taxes foncières de l'impôt à payer sur le revenu.
13. Le réaménagement des charges fiscales:
 - * par l'abolition des droits successoraux.
 - * par l'abolition de l'impôt sur le revenu pour les gens mariés gagnant moins de \$5,000 et les célibataires gagnant moins de \$2,500.
 - * par le réaménagement graduel de la taxe foncière.
14. Le réaménagement des taxes scolaires:
 - * par un abattement d'impôt sur les revenus investis au profit de la collectivité québécoise.
 - * par la réduction progressive des taxes scolaires jusqu'à leur abolition.
15. L'assurance-maladie.
16. La Société d'exploitation des pêcheries du Québec.
17. La Société générale du Québec.
18. La Société de développement industriel.
19. Gratuité scolaire à l'université établie graduellement en tenant compte des priorités du Québec.
20. Le crédit touristique.
21. Généralisation de l'assurance-récolte.
22. Assurance-bétail.
23. Élimination de la taxe scolaire sur la terre en culture et les bâtiments.
24. Crédit forestier.
25. Drainage forestier.
26. Garantie de paiement sur tous les produits agricoles comme pour le lait.
27. Création d'un ministère des Loisirs et des Sports.
28. Recensement québécois.
29. Création d'une Société nationale des transports.

Imprimé par : Imprimerie Laflamme, Ltée, 2057 Branly, Québec 12, Qué. pour le compte de Léo Davignon, C.A., 92 boul. Parissi, Laval, Qué., agent officiel de l'Union Nationale

nion

titu-
rés-
du

'une

mul-
ti-
Qué-

eur.
ur le

ariés
s de

rofit

leur

en

les

me

ur le

BNQ



000 551 295



UNION NATIONALE